

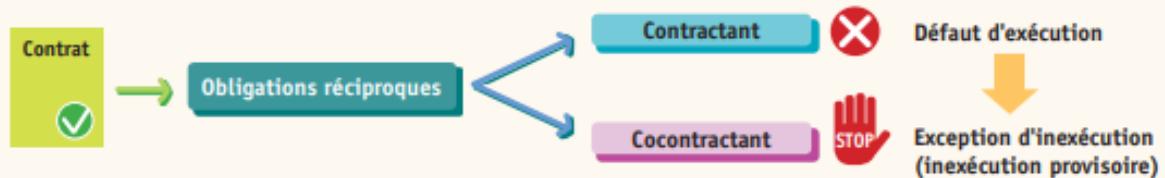
Synthèse

L’INEXÉCUTION DU CONTRAT

1 La suspension du contrat

Lorsque, dans le cadre d'un contrat, l'une des parties n'exécute pas ses obligations, l'autre partie peut refuser d'exécuter provisoirement sa propre obligation.

C'est l'**exception d'inexécution**.



2 L'exécution forcée en nature

Lorsqu'un débiteur n'exécute pas son obligation contractuelle vis-à-vis de son créancier, celui-ci peut l'obliger à l'exécuter.

C'est l'**exécution forcée en nature**.



3 La demande d'une réduction de prix

Lorsqu'une prestation a été réalisée de façon imparfaite, le client peut obtenir une **réduction de prix** du fournisseur. Elle doit être proportionnelle aux manquements constatés.

Le client doit obtenir du prestataire une réponse favorable.

